



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 26 avril 2018

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 26 avril 2018

ORDRE DU JOUR

| | | |
|-------------------|----------|---|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme MERGEN-MOREL | 1° - | Avis de la Ville de Metz sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028. |
| M. le Maire | 2° - | M3CONGRES-Subvention d'équipement - Approbation de l'avenant à la convention tripartite et versement de la participation de la Ville de Metz. |
| M. CAMBIANICA | 3° - | Convention de mandat entre la Ville de Metz et la société Metz-Stationnement. |
| Mme SALLUSTI | 4° - | Convention de partenariat entre la Ville de Metz et Pôle Emploi. |
| Mme SALLUSTI | 5° - | Convention de partenariat entre la Ville de Metz et le Relais Amical Malakoff Médéric Moselle et Rhin. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 6° - | Organisation de la 3 ^{ème} édition du festival de la jeunesse en Moselle : Canap#3. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 7° - | Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets jeunes. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 8° - | Financement de deux projets étudiants. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 9° - | Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives. |
| Mme ANTOINE-FABRY | 10° - | Attribution de subventions pour couvrir les charges des équipements socioéducatifs. |
| M. TRON | 11° - | Saison sportive 2017/2018 : Financement de l'évènementiel sportif. |
| M. LEKADIR | 12° - | Versement de la subvention 2018 pour le festival "Hop Hop Hop". |
| M. LEKADIR | 13° - | Soutien aux associations œuvrant dans le champ du spectacle vivant et complément de programmation. |
| Mme AGAMENNONE | 14° - | Art dans les Jardins 2018 - Convention d'exposition avec les artistes. |

- | | | |
|----------------|-------|---|
| Mme AGAMENNONE | 15° - | Convention de partenariat entre la Ville de Metz et la SARL Les Highlands du Warndt. |
| M. KRAUSENER | 16° - | Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise communale située rue de Vallières. |
| M. le Maire | 17° - | Avenant à la convention foncière du 7 novembre 2013 concernant la zone d'activités de Coincy. |
| M. le Maire | 18° - | Désignations diverses. |
| M. le Maire | 19° - | Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |
| | 20° - | Questions orales. |

Séance à Huis Clos

- | | | |
|-------------|-------|--|
| M. TOULOUZE | 21° - | Créances irrécouvrables et remises gracieuses. |
|-------------|-------|--|

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 26 avril 2018, à 15h02, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 20 avril 2018.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (arrive au point Divers 1), Mme Patricia SALLUSTI (excusée début de séance – arrive au point 2), M. Hacène LEKADIR (arrive au point 1), Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE (excusée début de séance – arrive au point 13), Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU (arrive au point Divers 1), Mme Hanifa GUERMITI (excusée début de séance – arrive au point 3), M. Jacques TRON (arrive au point Divers 1 et quitte au point 14), Mme Nathalie DE OLIVEIRA (arrive au point 1), Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER (excusé début de séance – arrive au point 3), Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan

TRAN (excusée début de séance – arrive au point 1), M. Patrick THIL (quitte au point 18), Mme Caroline AUDOUY (arrive au point 1), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (quitte au point 7), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU (arrive au point 1 et quitte au point 18), Mme Bérangère THOMAS (quitte au point 18), Mme Françoise GROLET (quitte au point 18), Mme Christine SINGER (quitte au point 18), M. Jérémy ALDRIN (quitte au point 18).

Absents ayant voté par procuration :

- M. Richard LIOGER (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- M. Belkhir BELHADDAD (procuration à M. Guy CAMBIANICA)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Isabelle KAUCIC aux points Divers 1 et 1)
- Mme Béatrice AGAMENNONE (procuration à M. Jean-Louis LECOCQ du point Divers 1 au point 12)
- M. Thierry JEAN (procuration à M. Patrice NZIHOU)
- Mme Hanifa GUERMITI (procuration à Mme Françoise FERRARO du point Divers 1 au point 2)
- M. Jacques TRON (procuration à Mme Marie RIBLET à compter du point 14)
- M. Gilbert KRAUSENER (procuration à Mme Danielle BORI du point Divers 1 au point 2)
- Mme Myriam SAGRAFENA (procuration à Mme Agnès MIGAUD)
- Mme Anne HOMMEL (procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA)
- Mme Nadia SEGHIR (procuration à Mme Selima SAADI)
- Mme Martine NICOLAS (procuration à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE du point Divers 1 au point 6)
- Mme Patricia ARNOLD (procuration à M. Yves WENDLING)
- M. Julien HUSSON (procuration à M. Jérémy ALDRIN du point Divers 1 au point 17)

Absents n'ayant pas voté par procuration : M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

Absents non excusés : M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

En l'absence de sujet d'actualité, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner directement le point N°1 de l'ordre du jour.

DCM N° 18-04-26-1 : Avis de la Ville de Metz sur le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 :

Mme MERGEN-MOREL, Rapporteur, expose :

L'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est est chargée de l'élaboration et la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) 2018-2028.

Le PRS définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé, les priorités de la politique de santé en région, les objectifs pluriannuels de l'ARS dans ses domaines de compétences et les mesures tendant à les atteindre.

Le projet régional de santé se compose d'un cadre d'orientation stratégique à 10 ans, d'un schéma régional de santé à 5 ans, d'un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies à 5 ans et des objectifs quantifiés de l'offre de soins.

Les objectifs stratégiques de l'ARS pour améliorer la santé des habitants de la région sont orientés autour de 3 grands objectifs :

1. Diminuer la mortalité évitable dans la région et agir sur les comportements à risques ;
2. Assurer un égal accès à des soins sûrs et de qualité pour tous sur tout le territoire ;
3. Promouvoir un système de santé efficient.

Pour atteindre ces objectifs, l'ARS entend mettre en œuvre 8 leviers stratégiques :

1. Orienter la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé ;
2. Renforcer et structurer l'offre de soins de proximité ;
3. Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours ;
4. Améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes en situation de handicap et les personnes âgées dans une logique inclusive ;
5. Développer les actions de qualité, de pertinence et d'efficience des soins ;
6. Adapter la politique de ressources humaines ;
7. Développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé ;
8. Développer les partenariats et la démocratie sanitaire.

La mise en œuvre du PRS 2018-2028 suppose la mobilisation de ressources et outils de coordination spécifiques, notamment des contrats locaux de santé car ils permettent d'agir sur les déterminants de santé et sur les inégalités territoriales de santé au plus près des besoins et de la configuration socio-économique des territoires et de leurs habitants.

Le contrat local de santé du territoire messin dont les éléments de diagnostic et les objectifs convergent avec ceux du projet régional de santé sera un atout pour une mise en œuvre locale.

L'Agence régionale de santé Grand Est soumet à la procédure de consultation pour avis la proposition de projet régional de santé 2018-2028 Grand Est "construisons ensemble la santé de demain".

Par conséquent, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet régional santé Grand Est 2018-2028.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au Projet régional de santé 2018-2028 de l'Agence régionale de santé Grand Est.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Yves WENDLING, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Patrick THIL, Mme Agnès MIGAUD, M. Guy CAMBIANICA, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Yves WENDLING, Mme Françoise GROLET, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Catherine MERGEN MOREL.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 41 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 8 : M. René DARBOIS, Mme Danielle BORI, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Marylin MOLINET, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Isabelle KAUCIC, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-2 : M3CONGRES-Subvention d'équipement - Approbation de l'avenant à la convention tripartite et versement de la participation de la Ville de Metz :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par délibération du 28 février 2013, le Conseil Municipal a décidé d'engager la réalisation d'un Centre de Congrès dans le quartier de l'Amphithéâtre, à proximité immédiate de la Gare et du Centre Pompidou Metz, et approuvé la participation de la Ville au processus de réalisation du Centre de Congrès et à son financement à hauteur de 30M€

La réalisation de ce projet majeur pour le développement économique de la Ville et de son Agglomération a été confiée à la Société Publique Locale (SPL) Metz Métropole Moselle Congrès (M3Congrès) dont les statuts ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2013.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, a été approuvée la convention tripartite liant la Ville, Metz Métropole et la SPL M3Congrès, et permettant la conclusion du contrat de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance (CREM), signé avec EIFFAGE Construction Lorraine pour un montant de 44.4M€HT (partie conception-réalisation).

Le Conseil Municipal en date du 26 novembre 2015 a approuvé l'avenant n°1 à la convention tripartite précitée, avenant précisant les engagements respectifs des deux collectivités et de M3 Congrès.

Au regard de l'avancement du projet, et suite au jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg confirmé par l'arrêt de la Cour d'Appel Administrative portant sur le contentieux opposant M3Congrès au Département de la Moselle, il apparaît nécessaire de redéfinir les niveaux et les modalités de versement des contributions de la Ville de Metz et de Metz Métropole. Il convient également de préciser les missions et les ressources de M3Congrès une fois la construction du centre achevée, ainsi que la répartition des charges de gestions courantes.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'avenant n° 2 joint à la présente délibération et ses annexes, projet d'avenant qui précise les points suivants :

- La date de livraison du Centre de Congrès,
- Les missions de M3Congrès,
- Les ressources de M3Congrès,
- Les participations financières de la Ville de Metz et de Metz Métropole,
- La répartition du financement des charges de gestions courantes,
- Les engagements en matière d'assurance,
- Les coûts et le financement de l'entretien et de la maintenance du bâtiment.

L'annexe n° 1 de cet avenant n° 2 rappelle le montant global de la participation des signataires de la convention tripartite au coût de la construction du Centre des Congrès et définit l'échéancier de ces contributions d'investissement jusqu'en 2020. Globalement, la contribution de la Ville de Metz est ramenée de 30 M€ à 24 550 000 €. Pour 2018, la contribution de la Ville à la construction du Centre de Congrès s'élèvera à 2 170 M€

L'annexe n° 2 précise les modalités d'interface entre les prestations de maintenance confiées au Groupement et les prestations de maintenance confiées à l'exploitant.

Quant à l'annexe n° 3, elle ventile les contributions prévisionnelles de la Ville de Metz et de Metz Métropole au budget Gros Entretien Renouvellement du Centre des Congrès (GER) sur la période 2018-2022. La participation de la Ville de Metz pour la période 2018-2022 s'élève à 396 716 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2, et ses annexes, à la convention tripartite relative au financement, à la réalisation et à la gestion du futur Centre de Congrès, dont le projet est joint à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser, au besoin, ce projet d'avenant et à signer ce document ainsi que tout acte contractuel ou pièce nécessaires à sa mise en œuvre.
- **DECIDE** de verser à la SPL M3Congrès, conformément à l'annexe n° 2 du présent avenant, la subvention d'investissement annuelle d'un montant de 2 170 000 € en deux versements de 1 085 000 €
- **DECIDE** de verser entre les mois juillet et décembre, conformément à l'annexe n° 3 du présent avenant, la contribution financière annuelle au titre de la participation GER s'élevant pour l'exercice 2018 à 61 376 €

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Isabelle KAUCIC, M. Hacène LEKADIR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 5 : M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, Mme Patricia ARNOLD, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 2 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI a donné pouvoir à Mme Françoise FERRARO, M. Gilbert KRAUSENER a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 9 : M. René DARBOIS, M. Thomas SCUDERI, M. Pierre GANDAR, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-3 : Convention de mandat entre la Ville de Metz et la société Metz-Stationnement :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Par délibération en date du 27 octobre 2016, la Ville de Metz a confié à la société Metz-Stationnement, filiale de la société INDIGO INFRA, une Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du stationnement payant sur voirie, jusqu'au 31 décembre 2023. La collecte et l'encaissement des fonds publics collectés sont actuellement gérés via une régie de recettes.

Ceci étant, la convention de DSP conclue en 2016 avait prévu la mise en œuvre d'une "convention de mandat" portant sur la collecte, l'encaissement et le reversement des recettes, cette possibilité étant ouverte à compter du 1^{er} janvier 2018 concomitamment à la mise en œuvre de la réforme dite de décentralisation et dépenalisation du stationnement payant sur voirie.

Aussi, il est proposé d'approuver ladite convention de mandat, par laquelle la Ville mandate la société Metz Stationnement, qui devient Mandataire, pour collecter, encaisser, et reverser auprès du Comptable public, les redevances du stationnement payant sur voirie (horaires et abonnés), les recettes relatives aux abris vélos, les recettes relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que les Forfaits de post-stationnement (FPS) minorés payés avant transmission des informations à l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

Le Mandataire tiendra une comptabilité détaillée des recettes et charges constatées, en application des principes énoncés dans le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ainsi, la conclusion de cette convention de mandat, qui se substitue à la régie de recettes existant jusqu'à ce jour, n'entraîne aucun impact financier pour la Ville mais va faciliter le travail administratif, tant du Régisseur (devenu Mandataire), que de la Ville et du Comptable public.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la Convention de mandat relative au stationnement payant sur voirie, qui devient de fait une annexe à l'annexe VIII de la *Convention de Délégation de Service Public du stationnement payant sur voirie* conclue entre la Ville de Metz et la société Metz Stationnement, filiale de la société INDIGO INFRA en vertu d'une délibération du 27 octobre 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer en conséquence ladite *Convention de mandat*, ses avenants éventuels ainsi que tout acte ou document se rapportant à la mise en œuvre de cette Convention et de la présente délibération.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Agnès MIGAUD, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 12 : M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 6 : M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

M. le Maire informe qu'en Conférence des Présidents, il a été décidé de traiter les points DCM N° 18-04-26-4 et DCM N° 18-04-26-5 ensemble.

DCM N° 18-04-26-4 : Convention de partenariat entre la Ville de Metz et Pôle Emploi :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

C'est aux côtés du service public de l'Emploi, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental que la Ville de Metz apporte une aide complémentaire pour les demandeurs d'emploi messins.

A travers son soutien financier à la Mission Locale, Metz Métropole a choisi d'agir prioritairement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans. L'unité Emploi-Insertion du Pôle Politique de la Ville priorise quant à elle ses services aux personnes de plus de 25 ans, les plus éloignées de l'emploi.

Cela se traduit en particulier par :

- . Le suivi renforcé des demandeurs d'emploi par des entretiens personnalisés destinés à affiner les projets professionnels, à identifier les besoins en formation, à lever les freins dans l'accès à l'emploi, ainsi que par des ateliers collectifs (CV, lettres de

- motivation...) au Pôle des Lauriers ;
- La mise en œuvre d'un chantier d'insertion au sein des services de la Ville : 30 bénéficiaires pour 11 équivalents temps plein ;
- Le développement des clauses d'insertion dans les chantiers publics : plus de 120 000 heures clausées sur 130 chantiers ont bénéficié à plus de 350 personnes en 2017 ;
- Le financement d'actions d'insertion dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 : chantiers d'insertion, aide à l'apprentissage du permis de conduire...

Pour développer ces activités, il est proposé de renouveler le partenariat entre la Ville de Metz et Pôle Emploi, existant depuis 2008, et permettant notamment :

- La présence d'un agent Pôle Emploi au sein de l'unité Emploi-Insertion du Pôle Politique de la Ville via un financement de la part de la ville de Metz ;
- A l'agent de la Ville de Metz identifié par la convention d'effectuer des mises en relation sur les offres d'emploi et de formation via OPUS (lien extranet vers l'outil informatique de Pôle Emploi) ;
- Le développement de projets spécifiques en direction de demandeurs d'emplois des Quartiers de la politique de la ville et en particulier les diplômés bac +3 des QPV...

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE RENOUELER** pour l'année 2018, la collaboration entre la Ville de Metz et Pôle Emploi par la signature d'une nouvelle convention partenariale.
- **DE COMPLETER** ce partenariat par la signature des conventions d'applications prévues aux articles 2.1, 3.2 et 5 de la convention de partenariat.
- **DE PARTICIPER** au financement de la mise à disposition d'un l'agent Pôle Emploi au Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion conformément à l'article 3.2 de la convention de partenariat.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions précitées, leurs avenants éventuels, ainsi que tout document concernant ce partenariat.

DCM N° 18-04-26-5 : Convention de partenariat entre la Ville de Metz et le Relais Amical Malakoff Médéric Moselle et Rhin :

Mme SALLUSTI, Rapporteur, expose :

C'est aux côtés du service public de l'Emploi, de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental que la Ville de Metz apporte une aide complémentaire pour les demandeurs d'emploi messins.

A travers son soutien financier à la Mission Locale, Metz Métropole a choisi d'agir prioritairement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans. L'unité Emploi-Insertion du Pôle Politique de la Ville priorise, quant à elle, ses services aux personnes de plus de 25 ans, les plus éloignées de l'emploi.

Cela se traduit en particulier par :

- Le suivi renforcé des demandeurs d'emploi par des entretiens personnalisés destinés à affiner les projets professionnels, à identifier les besoins en formation, à lever les freins dans l'accès à l'emploi et des ateliers collectifs (CV, lettres de motivation...) au Pôle des Lauriers ;
- La mise en œuvre d'un chantier d'insertion au sein des services de la Ville : 30 bénéficiaires pour 11 équivalents temps plein ;
- Le développement des clauses d'insertion dans les chantiers publics : plus de 120 000 heures clausées sur 130 chantiers ont bénéficié à plus de 350 personnes en 2017 ;
- Le financement d'actions d'insertion dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 : chantiers d'insertion, aide à l'apprentissage du permis de conduire...

Pour développer ces activités, il est proposé de mettre en œuvre un partenariat avec le Relais Amical Malakoff Médéric Moselle et Rhin (RAMM Moselle et Rhin) pour un accompagnement par des parrains de demandeurs d'emploi afin de faciliter la mise en œuvre de leur projet professionnel.

La présente convention a pour objet de réguler les échanges entre les parties dans la mise en œuvre d'actions concertées visant un accompagnement renforcé de personnes prises en charge par la cellule Emploi-Insertion de la Ville de Metz, en vue de favoriser leur intégration dans le monde professionnel. Par accompagnement renforcé, il est entendu la délivrance d'informations, de conseils et de formations spécifiques centrées sur l'insertion professionnelle auprès d'un public adhérent au projet.

Les modalités de collaboration entre la Ville de Metz et le Relais Amical Malakoff Médéric Moselle et Rhin sont spécifiées dans le projet de convention joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** pour l'année 2018, la collaboration entre la Ville de Metz et le Relais Amical Malakoff Médéric Moselle et Rhin, par la signature d'une convention partenariale dont le projet est joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée, ses avenants éventuels ainsi que tout document concernant ce partenariat.

M. le Maire donne la parole aux différents intervenants.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Patrice NZIHOU, Mme Selima SAADI, M. Gilbert KRAUSENER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

M. le Maire met aux voix les points **DCM N° 18-04-26-4** et **DCM N° 18-04-26-5**.

DCM N° 18-04-26-4 :

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-5 :

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 43 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 12 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-6 : Organisation de la 3^{ème} édition du festival de la jeunesse en Moselle : Canap#3 :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Le Cri-Bij et la Ville de Metz reconduisent pour la 3^{ème} édition CANAP#3, Festival de la jeunesse en Moselle, le samedi 23 juin aux Arènes de Metz et au Parc de la Seille, avec une participation active des jeunes volontaires en service civique et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Moselle, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Moselle et des partenaires privés.

Temps de valorisation des initiatives prises par les jeunes de Moselle, lieu d'ébullition de projets, cet événement est réalisé par et pour les jeunes. Ils y sont directement impliqués de par leur participation active pour sa préparation et le jour-même en tant que bénévoles et exposants. Les deux précédentes éditions ont connu un vif succès avec la participation de 300 jeunes et partenaires jeunesse en 2016, et de 650 ainsi que 30 projets présentés en 2017.

Les objectifs de ce festival sont la promotion de nouvelles formes de solidarité et des projets de jeunes socialement innovants, d'améliorer et rendre positive l'image des jeunes, citoyens et acteurs de la société d'aujourd'hui et de demain. Outre le fait de permettre une rencontre et un échange entre jeunes porteurs de projets, cette manifestation vise à informer les mosellans de 11 à 30 ans, et plus spécialement ceux qui sont les plus éloignés des dispositifs, qu'ils soient issus des Quartiers ciblés par la Politique de la Ville ou originaires du secteur rural. Cette mixité des publics favorisera la mise en réseau de jeunes d'horizons divers afin de leur permettre d'entreprendre et de s'engager.

Les contenus du Festival Canap' ne sont pas encore complètement définis car il sera à l'image des projets présentés et des propositions émanant du groupe de jeunes chargé de son organisation. Cependant, l'accès à l'information sur les « bons plans » qui existent dans les domaines variés y sera facilité, le festival sera également un lieu d'information sur les dispositifs d'aide aux projets des Jeunes : Bourse projets jeunes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Moselle et son club des partenaires - avec la tenue lors du festival du 2^{ème} jury annuel -, Bourse Entrepreneuriat des jeunes de la région Grand Est, coup de pouce Conseil Départemental 57, Bourse d'initiative MSA Lorraine, aides portées par les mairies de Moselle, etc. Il sera bien sûr possible de s'informer sur le Service Civique et d'échanger avec des jeunes ayant déjà vécu cette expérience.

Les jeunes mosellans porteurs de projets seront invités à y participer, à titre individuel ou collectif, pour partager leur expérience avec les autres jeunes présents, mais aussi dans l'objectif de valoriser leurs savoir-faire, leurs compétences, leurs projets et leurs engagements. Plusieurs temps d'animation seront prévus tout au long de la journée avec également l'organisation de tables rondes auxquelles participeront le public et des jeunes engagés.

Enfin, pour faire écho au nom du festival, "CANAP#3", des canapés seront placés autour de chacun des porteurs de projets présents, invitant à l'échange et à la convivialité.

Cette manifestation répond pleinement à la volonté de la Ville de Metz de soutenir, d'encourager et de valoriser l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes, de rendre les jeunes acteurs de leur territoire et de favoriser le rapprochement entre les jeunes et les partenaires associatifs et institutionnels.

Le budget prévisionnel de cet évènement s'élève à 65 500 €, dont 15 000 € de valorisation de bénévolat et 15 000 € de prestations en nature. La Région Grand-Est est sollicitée à hauteur de 5 000 €, le Conseil Départemental de Moselle de 10 000 €, la Ville de Metz de 8 000 €, 10 000 € de mécénat et dons étant par ailleurs recherchés pour cette opération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 8 000,00 € à l'association CRI-BIJ pour l'organisation du festival CANAP#3.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment l'avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens passée avec l'association.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL, Mme Agnès MIGAUD, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Martine NICOLAS a donné pouvoir à Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-7 : Attribution de bourses et parrainages au titre du dispositif Projets jeunes :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Au titre de l'accompagnement des initiatives de jeunes, il est proposé de soutenir les 5 lauréats messins du jury départemental Projets Jeunes du 4 avril 2018, par l'attribution de 5 bourses pour un montant total de 5 000 €

Anne VOREUX : Panier culturel Kilti Metz

Souhaitant encourager de nouveaux modes de consommation de produits culturels, dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre, de convivialité, de découverte et de proximité des artistes et des publics, Anne a créé l'association Particule. Celle-ci propose à tous les publics, quatre fois par an, un panier culturel à prix modéré dans lequel se trouvent des œuvres originales d'artistes locaux et des billets pour des sorties et ateliers culturels. Le lancement de chaque nouveau panier donne lieu à une soirée de rencontres culturelles et conviviales dans un endroit dédié. Le coût total du projet est de 10 590 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

Jonathan BRENNER : Blacksunshine

Passionné d'écriture et de musique, en quête d'un projet professionnel établi, Jonathan souhaite se donner une chance de faire valoir ses compétences artistiques. Pour cette raison, il a travaillé à la production d'un album de hip-hop dont il a signé les quinze textes. L'association Kultur'a'vibes l'accompagne sur la création musicale de son projet. Il s'agit en outre pour Jonathan de valoriser son engagement associatif riche de nombreuses années en mettant à profit les rencontres qui l'ont enrichi en matière de création mais aussi de montage de projet. Le coût total de l'opération est de 1 750 €. Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

Lucie MOREL : Album illustré

Le parcours personnel de Lucie se dévoile dans ce projet, puisqu'elle entreprend de mobiliser ses compétences artistiques dans l'édition d'un ouvrage sur un sujet qui la touche particulièrement, les Troubles Obsessionnels et Compulsifs (TOC). Atteinte de cette maladie depuis l'enfance, Lucie souhaite sensibiliser le grand public sur cette question, mais également éclairer celles et ceux qui en souffrent, et lutter contre la stigmatisation dont ils font trop souvent l'objet. Il s'agira donc d'un album éducatif et humoristique dont elle sera l'auteur et dont le contenu pédagogique sera supervisé par un professionnel de la santé et l'Association Française de Personnes souffrant de Troubles Obsessionnels et Compulsifs (AFTOC). S'orientant vers les métiers de l'illustration, Lucie compte enfin s'appuyer sur ce projet pour

faire connaître son travail. Le coût total de l'action s'élève à 5 137 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

Paolo DELVECCHIO : Diaspora

Artiste franco-italien installé à Metz, Paolo travaille notamment sur le football et sa place en société. Il est l'auteur du projet Diaspora qui se traduit par une œuvre sous forme d'une série de 500 maillots numérotés, évoquant la migration italienne dans le monde et l'importance de l'équipe nationale de football dans ce mouvement migratoire. En collaboration avec l'artiste Wolfgang Natlacen, auteur du club-oeuvre A.S.Velasca basé à Milan, il organise le « match le plus artistique de l'histoire », le 9 juin 2018 au stade Dezavelle à Metz. Cette rencontre opposera le club italien de son collègue à une sélection de joueurs professionnels et amateurs français, belges, et luxembourgeois aux origines italiennes. Le coût total de l'opération s'élève à 11 565 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

Annabelle HERBER : Affiches'n'chips

Accompagnée d'un noyau amical composé de membres pleinement investis dans le tissu associatif local, Annabelle a créé l'association Affiches'n'Chips dont l'objet est de collecter puis vendre des objets promotionnels culturels afin de reverser les bénéfices à des associations caritatives. Une première opération réalisée spontanément en janvier 2018 a déjà permis de rassembler plus de 3 000 €, intégralement reversés à l'association La Pédiatrie Enchantée par le biais de la vente d'affiches de films mises gracieusement à disposition par un exploitant de cinéma. Cinq autres opérations similaires sont prévues à Metz et en Moselle pour l'année 2018. Le budget prévisionnel de l'exercice s'élève à 2 500 € Il est proposé la prise en charge de la bourse pour un montant de 1 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux structures mentionnées et au bénéfice des projets indiqués ci-dessous pour un montant total de **5 000 €**:
 - Association Particule (Anne Voreux – Panier Culturel Kilti Metz) **1 000 €**
 - Association Kultur'a'vibes (Jonathan Brenner – Blacksunshine) **1 000 €**
 - CRI-BIJ (Lucie Morel – Album Illustré) **1 000 €**
 - Association des Emigrés du Lazio l'Est-France **1 000 €**
(Paolo Del Vecchio – Diaspora)
 - Association COIN54 (Annabelle Herber – Affiches'n'Chips) **1 000 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation, ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours l'exercice des actions subventionnées.
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 34 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas

SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Christine SINGER.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI.

Absents au moment du vote : 19 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Sébastien KOENIG, M. Hacène LEKADIR, Mme Marilyn MOLINET, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jérémy ALDRIN, M. Richard LIOGER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-8 : Financement de deux projets étudiants :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la vie étudiante et de son ouverture sur la ville, favorisant l'implication des étudiants dans l'animation de la cité, ainsi que la coordination et l'impulsion de projets étudiants, il est proposé de soutenir deux projets portés par des associations étudiantes :

1) L'Association Université Metz Athlétic Club (U-MAC) a organisé en 2017 une compétition de course pédestre, compétition qui avait réuni 400 coureurs, qu'ils soient étudiants, professeurs des Universités ou personnels techniques. La deuxième édition du «Saulcy Running Day » sera organisée pour la première fois durant deux jours, les 09 et 10 mai 2018. Le 09 mai, une soirée conférence "sport santé" avec Bouabdellah Tahri, repas et spectacle de Julien Strelzik, sera proposée pour 200 personnes à la salle Saint-Exupéry de Woippy. Le lendemain, à l'Ile du Saulcy et au plan d'eau, la course réunira 500 coureurs autour d'une cause caritative et 1€par dossard sera reversé au profit de l'association « France maladie de Lyme », maladie dont le Président de l'association est atteint. Il est proposé d'accorder une aide financière de 500 €sur un budget global de 43 242 €(dont 19 400 €de bénévolat valorisé). Ont également été sollicités l'Université de Lorraine et son Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes - FSDIE - à hauteur de 14 000 €, l'UFR MIM pour 1 000 € et des mécénats et dons pour 2 740 €

2) L'Association étudiante IFamily a organisé en 2017 et pour la première fois à Metz une conférence faisant partie du cycle mondial des conférences TEDx sur le thème « Changer de vie ». Cette année une conférence est organisée le 26 avril à l'amphithéâtre de l'IFA sur la thématique « Il ne s'agit pas de prévoir l'avenir, mais de le rendre possible. ».

Il est proposé d'accorder une aide financière de 500 € sur un budget global de 9 750 € 6 253 € d'aides privées ayant été sollicitées, ainsi que 500 € de la Métropole, de la Région Grand-Est et du Conseil Départemental de Moselle.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de **1 000 €**:
Association Université Metz Athlétic Club **500 €**
Association IFamily **500 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
La dépense totale s'élève à **1 000 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Interventions de : Mme Béragère THOMAS, Mme Agnès MIGAUD.

Explication de vote demandée par : /

Suite aux remarques de Mme Béragère THOMAS, M. le Maire propose de faire un vote séparé.

1) Attribution de subvention à l'Association "Université Metz Athlétic Club" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 39 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, Mme Béragère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Richard LIOGER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

2) Attribution de subvention à l'Association "IFamily" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danièle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procuration : M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 16 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Hacène LEKADIR, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Richard LIOGER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 18-04-26-9 : Attribution de subventions à diverses associations socioéducatives :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz soutient et valorise la vie associative, tant pour les grandes structures qui animent un équipement socioculturel pour tout un quartier, que pour les associations de plus petite taille dont les actions ont une importance capitale dans le renforcement du lien social, la promotion de la citoyenneté et les manifestations visant à faire connaître des jeunes talents ou

à rassembler les habitants autour d'un moment festif. A ce titre, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **42 450 €**

1. Subvention de fonctionnement

L'association **Pas Assez** gère et anime un local associatif unique dans le paysage messin. A la fois salle de concert pour les artistes amateurs, lieu de rassemblement autour de discussions thématiques citoyennes, de soirées jeux ou chants, la structure est dotée d'un bar associatif qui promeut les produits locaux et ne sert aucun alcool fort. L'association intervient également en milieu scolaire et dans les structures socioculturelles pour animer des ateliers autour des musiques du monde. Enfin, elle assure la gestion et les permanences de « La Boussole », boutique collective éthique et équitable où plusieurs associations peuvent proposer à la vente des produits artisanaux assurant une rémunération juste des artisans. Pour l'année 2018, une subvention de fonctionnement est proposée pour un montant de 11 650 €

2. Financement de projets socioéducatifs

La **MJC de Metz Borny** organise des **Animations de rue** sur la période estivale. Chaque jour, pendant 4 à 5 semaines, à plusieurs endroits du quartier, des chapiteaux sont installés et des animateurs de l'association proposent des jeux collectifs ou individuels. Les Animations de rue sont devenues un rendez-vous attendu par les familles du quartier et touchent environ 100 enfants par jour, principalement de 5 à 12 ans. Elles permettent à ceux qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'une animation régulière de proximité, encadrée par des professionnels de l'éducation populaire. Il est proposé une subvention de 4 000 € sur un budget global de 37 000 €

L'association **Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire** porte, pour la deuxième année consécutive, le projet **Le Bel Etre**. Celui-ci permet à des jeunes et des adultes en difficulté d'inclusion sociale et porteurs d'un projet professionnel de bénéficier d'un accompagnement sur mesure assuré par une équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, spécialistes de l'économie sociale et solidaire, experts en pilotage de projet, dirigeants associatifs, chefs d'entreprise...). Pour cette deuxième session, un groupe de 20 participants (contre 15 l'année dernière) a été constitué. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 € sur un budget global de 80 000 €

3. Financement de fêtes et manifestations

Association Cycl-One : ateliers vidéo- fête du court-métrage

L'association Cycl-one organise des ateliers de création vidéo, notamment de courts-métrages, à destination des adolescents de la ville. Ils travaillent ainsi plus particulièrement en lien avec la MCL St Marcel et le Centre Social Lacour du Chemin de la Moselle. Leur action d'éducation à l'image intègre en outre la fête du court-métrage. Cette manifestation leur permet de sensibiliser les jeunes publics à ce domaine de création, plus particulièrement en les rendant acteurs des différentes étapes d'une telle organisation : sélection des œuvres retenues, attribution de prix, participation aux missions d'organisation. Le coût total de l'action s'élève à 15 070 € Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000 €

Association La Cavavanne : Cirq'o'Sablon

La 3^e édition du festival mêlant arts du cirque et musique se déroulera du 14 au 26 mai 2018. Forte d'une équipe de bénévoles particulièrement engagés, l'association la Cavavanne y proposera différents temps d'animation et de spectacles à l'instar des années précédentes.

Concerts, spectacles circassiens, présentation du fruit des ateliers menés dans les écoles messines par les élèves. En partenariat avec le centre social Le Quai qui accueille la manifestation, Cirq'o'Sablon se fait fort d'une importante mobilisation du public et du grand nombre d'élèves concernés, mais peut également compter sur la participation toujours plus conséquente des habitants du quartier. Le coût total de l'opération s'élève à 36 400 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 4 000 €.

Club pour l'UNESCO Jean Laurain, Festival des solidarités et Festival de films Alimenterre

L'association participe à l'organisation de ces deux événements d'envergure internationale : Le Festival des solidarités se tiendra du 16 novembre au 2 décembre et le Festival de Films documentaires Alimenterre du 15 au 30 novembre. L'objectif est de sensibiliser les différents publics à la solidarité locale et internationale, à l'alimentation et à l'agriculture dans la perspective d'une alimentation juste, équilibrée et durable. Conférences et projections suivies de débats, spectacles et animation de rue seront au programme de ces deux temps forts. Il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de 1 000 € sur un budget prévisionnel global de 23 261 €.

Fête du Ruisseau à Vallières

Les 26 et 27 mai 2018, l'Association Vallières en Fête organisera sa 15^{ème} édition de la Fête du Ruisseau à Metz-Vallières. Le thème est "Vallières au XVI^{ème} siècle...".

Le coût total du projet est estimé à 13 860 € ; l'association prévoit 10 300 € environ de recettes de participation du public et 3 200 € de participation des partenaires (Ville de Metz et sponsors). Elle sollicite 3 000 € de subvention municipale.

Afin de soutenir l'association pour lui permettre de réaliser son projet, il est proposé d'accorder une aide financière à hauteur de 2 800 €.

4. Financement de projets dans le cadre du développement et de la promotion des cultures urbaines

Association Energies Urbaines : Place à la rue

Le collectif messin d'associations œuvrant à la promotion et au développement des sports et arts urbains, organise la 7^{ème} édition du festival Place à la Rue. En 2018, la programmation mettra une nouvelle fois en lumière le fruit du travail mené par les associations au cours de l'année, notamment à travers des ateliers organisés en lien avec les structures de quartier. Les 22 et 23 juin le collectif déploie son action pour deux journées festives pluridisciplinaires à destination des publics adolescents, jeunes adultes et familles : arts graphiques, musiques, danses et ateliers d'écriture (slam) sont prévus dans une ambiance conviviale qui invite à la rencontre et à l'échange dans le quartier Impérial et au Royal. Le collectif des Energies Urbaines présentera au cours de ce rendez-vous festif le résultat d'une démarche menée en partenariat avec les équipes et jeunes d'APIS-Emergence et du centre social de Bellecroix sur le thème "Une France, des Mondes". Il s'agit d'une exposition de créations graphiques, vidéo et photographiques représentant les différentes cultures présentes sur le territoire et s'enrichissant mutuellement. L'esprit de cette exposition sera le fil conducteur de l'ensemble de la manifestation. Le coût global de l'action s'élève à 20 300 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de 11 000 €.

Association APIS Emergence : projet Hip Hop

Sur le quartier de Metz-Borny, les équipes d'éducation spécialisée développent des actions de prévention à destination des adolescents sur les thèmes de la santé, de l'hygiène, ainsi que des temps de travail sur l'acquisition de compétences psychosociales. En 2018, il est proposé de

mettre en œuvre un cycle d'ateliers de hip-hop répondant à ce double objectif : aborder les questions de santé, d'hygiène, de soin et de rapport au corps, en favorisant l'estime de soi et la participation à la vie de groupe. Au total, 10 séances seront proposées à 30 messines et messins de 11 à 21 ans à chaque trimestre. Le fruit du travail en atelier sera présenté au public lors de différentes manifestations à Metz et plus largement en Lorraine au terme du cycle pédagogique. Le coût total de l'action s'élève à 1 500 € Il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 000 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **42 450 €**:

Au titre du fonctionnement :

- Pas Assez 11 650 €

Au titre des projets :

- MJC de Metz Borny 4 000 €

- Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire 5 000 €

- Cycl-One 2 000 €

- La Cavavanne 4 000 €

- Club pour l'UNESCO Jean Laurain 1 000 €

- Vallières en Fête 2 800 €

- Energies Urbaines 11 000 €

- APSIS Emergence 1 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève **42 450 €**

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Pierre GANDAR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Mme Françoise GROLET fait la demande d'un vote séparé.

1) Attribution de subvention à l'Association "Pas Assez" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre

GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

2) Attribution de subvention à l'Association "MJC de Metz Borny" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

3) Attribution de subvention à l'Association "Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

4) Attribution de subvention à l'Association "Cycl-One" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M.

Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

5) Attribution de subvention à l'Association "La Cavavanne" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

6) Attribution de subvention à l'Association "Club pour l'UNESCO Jean Laurain" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice

AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

7) Attribution de subvention à l'Association "Vallières en Fête" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 37 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 18 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine

NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Christine SINGER.

8) Attribution de subvention à l'Association "Energies Urbaines" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

9) Attribution de subvention à l'Association "APSYS Emergence" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 18-04-26-10 : Attribution de subventions pour couvrir les charges des équipements socioéducatifs :

Mme ANTOINE-FABRY, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative et la mise en œuvre de projets socioéducatifs sur les quartiers, la Ville de Metz met à disposition de certaines associations des équipements dédiés. Les conventions de mise à disposition signées entre la collectivité et les structures associatives précisent les modalités de cette démarche et notamment les contours des engagements financiers de la municipalité.

Plus précisément, la Ville de Metz attribue chaque année, sur la foi des factures présentées par l'association, une subvention permettant la prise en charge du coût des fluides et de celui lié à l'entretien des bâtiments de l'exercice précédent.

C'est pourquoi, il est proposé le versement des subventions permettant aux associations concernées d'assumer les frais de gestion pour l'année 2017 des 19 équipements socioéducatifs mis à leur disposition. Le montant total de ces subventions s'élève **409 390 €**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, en vue d'assurer la bonne gestion des équipements socioéducatifs, pour un montant total de **409 390 €**:
 - Maison des Jeunes et de la Culture Metz 4 Bornes **19 830 €**
 - Maison des Jeunes et de la Culture Metz Sud **17 350 €**
 - Maison de la Culture et des Loisirs **26 650 €**
 - Espace de La Grange – Centre Social **36 170 €**
 - Association de Gestion de l'Espace Corchade **15 820 €**
 - Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix **17 790 €**
 - Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte **34 220 €**

| | |
|--|----------|
| - Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour | 17 750 € |
| - Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre | 10 440 € |
| - Le Quai - Centre Social et Culturel du Sablon | 24 170 € |
| - Centre Culturel de Metz Queuleu | 22 250 € |
| - Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières | 27 730 € |
| - Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts | 2 560 € |
| - Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse | 10 500 € |
| - Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny | 28 580 € |
| - Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion | 37 360 € |
| - Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières | 23 150 € |
| - Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle | 14 680 € |
| - Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny | 22 390 € |
| - D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les courriers, conventions et avenants éventuels avec les associations bénéficiaires | |

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine

DCM N° 18-04-26-11 : Saison sportive 2017/2018 : Financement de l'évènementiel sportif :

M. LE MAIRE INFORME QUE LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION MESSINE TAHRI-ITEN EST RETIREE ET QU'ELLE REPASSERA EN COMMISSION SPORT ET JEUNESSE.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'organisation des Championnats de Kayak Descente en National 2 les 7 et 8 Juillet prochains par le Kayak Club de Metz sur le bassin de la Pucelle. Le club messin a été choisi par la Fédération Française pour l'accueil de cette compétition dont l'ambition première sera de faire découvrir Metz comme un haut lieu du Canoë-Kayak Français et de ses disciplines associées. Ses infrastructures sportives, touristiques, routières, universitaires et la qualité du bassin d'eaux vives reconnues en font un site de choix. A cette occasion plus de 400 participants venus de toute la France seront attendus à Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION DE 2 000 € :**
Kayak Club de Metz 2 000 €
(Championnats de Kayak Descente en National 2 – les 7 et 8 Juillet 2018)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

Intervention de : M. Jérémy ALDRIN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard

HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGNAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 17 : M. Jean-Michel TOULOUZE, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Christine AGUASCA, M. Philippe CASIN, M. William SCHUMAN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-12 : Versement de la subvention 2018 pour le festival "Hop Hop Hop" :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

Depuis quelques années, la Ville de Metz développe des projets d'art dans l'espace public avec l'ambition de se positionner comme un carrefour incontournable de ce secteur dans la Région Grand Est. Elle souhaite consolider en 2018 son soutien aux compagnies messines pour la création et la diffusion de spectacles dans l'espace public, ses programmations de compagnies reconnues dans le cadre des événementiels qu'elle organise, l'accueil de projets proposés lors des temps forts de la vie culturelle messine tels que "Le Livre à Metz" ou "les Écoles de Passages" et, bien sûr, son accompagnement au festival d'arts de la rue "Hop Hop Hop".

"Hop Hop Hop" figure parmi les rendez-vous culturels attendus du début de l'été et contribue au rayonnement et à l'attractivité de Metz. Organisé par la compagnie Déracinemoa, le festival investira rues et cours de la Cité pour la neuvième année, les 12 et 13 juillet prochains. Gratuites et ouvertes à tous, ces rencontres internationales des arts de la rue proposeront une programmation riche et resserrée sur deux jours autour du rire et de l'humour, vecteurs de mixité sociale.

Les festivaliers pourront partager des émotions théâtrales en plein cœur de ville et se restaurer dans le village situé rue de la Chèvre et dans la cour de l'école Notre-Dame. Soucieux de faciliter l'accès à l'art et à la culture pour les publics empêchés, "Hop Hop Hop" proposera également des spectacles dans le centre pénitentiaire de Queuleu et des maisons de retraite.

Bien identifiée dans le paysage culturel messin, la manifestation a rassemblé 57 000 spectateurs l'an dernier, fédéré une centaine de bénévoles et accueilli à Metz plus de vingt compagnies.

Pour soutenir ce festival de qualité dont le budget prévisionnel 2018 s'équilibre à hauteur de 186 553 euros en dépenses et en recettes (hors prestations en nature et valorisation du bénévolat), il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la subvention en 2018 pour un montant de 90 000 euros à l'association Déracinemoa et de poursuivre son accompagnement en nature (communication et intervention des services municipaux). Des synergies seront renouvelées autour des projets estivaux du Pôle Culture.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VERSER** une subvention d'un montant de 90 000 euros à l'association Déracinemoa au titre de l'organisation du festival d'arts de la rue "Hop Hop Hop" à Metz, les 12 et 13 juillet 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout avenant éventuel ainsi que tout autre document et pièce connexe à cette affaire.
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. René DARBOIS, M. Patrick THIL, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Béatrice AGAMENNONE a donné pouvoir à M. Jean-Louis LECOCQ, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Christine AGUASCA, Mme Doan TRAN, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-

OESTERLE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-13 : Soutien aux associations œuvrant dans le champ du spectacle vivant et complément de programmation :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz mène une politique volontariste visant à renforcer le soutien aux acteurs du spectacle vivant, à promouvoir leurs activités et les accompagner au titre de la création, de la diffusion et de l'éducation artistique et culturelle. Il est à noter que l'appel à projet pour participer à la saison 2018/2019 des résidences artistiques dans les écoles messines, ouvert à toutes les disciplines artistiques et culturelles dont celle du spectacle vivant, a été relancé.

Point 1 : 3^e année du dispositif de conventionnements triennaux.

En 2016, la Ville de Metz a construit un dispositif de conventionnements triennaux avec des compagnies de théâtre et de danse messines.

Parmi les trois compagnies conventionnées au titre du développement (Pardès Rimonim, Astrov et Roland furieux), Pardès Rimonim et Roland furieux mènent leurs projets de création et de diffusion et sont en résidence dans le quartier de la Patrotte où elles associent les habitants à des actions artistiques dans le cadre de la préfiguration de l'AGORA. La compagnie Astrov a quant à elle développé à travers l'action "I Have a Dream" des ateliers à destination des migrants.

Les cinq compagnies conventionnées au titre de l'accompagnement poursuivent leurs projets de structuration, de création et de diffusion. Citons la Les Heures Paniques dont la dernière création "Ton beau capitaine" a été sélectionnée à l'échelle du Grand Est pour le Festival d'Avignon et le spectacle "Sous la neige" de la compagnie Viracocha-Bestioles qui avec plus de 140 représentations à ce jour à travers la France rencontre un fort succès public.

Point 2 : Complément de programmation.

Parallèlement aux conventionnements triennaux, le dispositif de soutien municipal aux acteurs culturels messins se poursuit, que ce soit au titre des projets de création comme de l'aide au fonctionnement. Il est donc proposé d'autres soutiens pour la création et la diffusion de spectacles, en particulier dédiés au jeune public par l'EPRA – Salle Braun.

Citons également le soutien communal de la compagnie Déracinemoa en 2018 accompagnant le fonctionnement de celle-ci et les activités de création, de production et de diffusion de ses spectacles d'arts de rue.

L'association Quai Est proposera la 4^e édition de la Biennale Koltès en novembre prochain dans différents lieux de la ville autour d'une programmation de lectures théâtralisées, de conférences, d'ateliers, et associera de nombreux partenaires culturels parmi les institutions et les compagnies du territoire messin.

Fort du succès public de la 3^e édition du parcours "Flânerie à Borny" en septembre dernier, l'association Bouche à Oreille présentera en 2018 un nouveau projet nommé "Tohu Bahut" à portée culturelle, artistique, citoyenne et sociale.

Visant la mobilité, l'outil emblématique de cette action est un camion-épicerie culturelle qui déambulera toute l'année dans les espaces publics au sein des quartiers messins avec un axe principal dans le quartier de Borny. Il accueillera des artistes en résidence et deviendra ainsi tour à tour un local d'enregistrement pour une émission de radio ou pour des créations musicales, un lieu de production de carnets de légendes, un lieu de concert et de diffusion de spectacles dans les jardins familiaux ou un théâtre-forum avec par exemple l'intervention de la compagnie Entre les Actes.

En référence à la convention triennale votée par délibération du Conseil Municipal du 23 février 2017, il est proposé de renouveler le soutien à Bouche à Oreille en accordant une subvention complémentaire à celle déjà allouée au titre de la Politique de la Ville, d'un montant total de 17 000 euros, répartie comme suit : 12 000 euros au titre de l'Action culturelle et 5 000 euros au titre de la Jeunesse.

Enfin, à l'occasion du festival "Rainbow Weeks" prévu du 17 mai au 16 juin prochain, l'association Couleurs Gaies souhaite créer une fresque urbaine éphémère place St Louis. Le projet intitulé MESSIAH (pour Mur d'Expression et de Sensibilisation par le Street art à l'Iconographie des Amours non Hétérosexuels) permettra à plusieurs street-artistes de collaborer.

Au vu des différentes demandes associatives en matière artistique et culturelle, il est proposé de verser des subventions pour un montant total de 138 000 euros dont le détail figure ci-après.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** des subventions pour un montant total de 138 000 euros aux associations suivantes :

Conventionnements triennaux

| | |
|---|----------|
| - Compagnie Pardès Rimonim (théâtre) | 18 000 € |
| - Compagnie Astrov (théâtre) | 15 000 € |
| - Compagnie Roland Furieux (théâtre) | 12 000 € |
| - Compagnie Mirage (danse) | 7 000 € |
| - Compagnie Viracocha-Bestioles (théâtre) | 5 000 € |
| - Compagnie Les Heures Paniques (théâtre) | 4 000 € |
| - Enz (théâtre) | 4 000 € |
| - Nunatak (danse) | 4 000 € |

Aides au fonctionnement

| | |
|-------------------------|----------|
| - EPRA (Salle Braun) | 30 000 € |
| - Compagnie Déracinemoa | 5 000 € |

Aides au projet

| | |
|--|----------|
| - Bouche à Oreille (projet <i>Tohu Bahut</i>) | 17 000 € |
| - Quai Est (4 ^e édition de la Biennale Koltès en novembre) | 12 000 € |
| - Couleurs Gaies (festival Rainbow Weeks en mai/juin) | 2 000 € |
| - La Bande Passante (création d'un support pédagogique autour du spectacle <i>Vies de papier</i>) | 2 000 € |
| - Compagnie 22 (création de la pièce <i>A nos Amours</i> à l'espace BMK) | 1 000 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions d'objectifs et de moyens, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,
Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, M. Thomas SCUDERI, Mme Danielle BORI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Mme Françoise GROLET fait la demande d'un vote séparé sur l'attribution de subvention à l'Association "Couleurs Gaies" du reste de la motion.

1) Attribution de subvention à l'Association "Couleurs Gaies" :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

2) Attribution de subventions aux autres associations :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC,

M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 13 : M. Jean-Michel TOULOUZE, M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 18-04-26-14 : Art dans les Jardins 2018 - Convention d'exposition avec les artistes :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Depuis 2010 et l'ouverture du Centre Pompidou-Metz, la ville de Metz réalise, chaque été, une exposition d'œuvres d'art intitulée « L'Art dans les Jardins » dans différents jardins messins, de manière à favoriser la découverte et l'appropriation de l'Art Contemporain par le grand public.

La 9^e édition se déroulera du 17 mai au 16 septembre 2018, avec l'intervention de 2 artistes plasticiens français :

- Marie-Hélène RICHARD, qui réalisera l'œuvre « Anémochores » avenue Ney, du square Giraud au square Gallieni,
- Remy LE GUILLERM, qui réalisera l'œuvre "Monumentaires" quai des Régates, sur le mur de soutènement de la rue de la Garde.

Le budget prévisionnel de cette opération est fixé à 12 000 €TTC, pris en charge par la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les conventions d'exposition avec les artistes Marie-Hélène RICHARD et Rémy LE GUILLERM, pour l'organisation de la 9^e édition de l'Art dans les Jardins.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, leurs avenants éventuels ainsi que tout document relatif à leur mise en œuvre.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Patrick THIL, M. William SCHUMAN, Mme Christine SINGER, Mme Béatrice AGAMENNONE.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 13 : M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Philippe CASIN, Mme Doan TRAN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, Mme Anne HOMMEL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-15 : Convention de partenariat entre la Ville de Metz et la SARL Les Highlands du Warndt :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité, la Ville de Metz privilégie autant que possible un entretien extensif des espaces verts. Ainsi, la « gestion différenciée » a été généralisée depuis 2011, avec notamment la volonté de favoriser les « jardins naturels » et les

« jardins sauvages » (classe 3 et 4 de la gestion différenciée, représentant aujourd'hui plus de 40 % de la superficie des espaces verts messins).

Un nouveau volet de cette politique s'ouvre aujourd'hui avec le développement de l'éco-pâturage, solution alternative à l'entretien mécanique des pelouses, et qui apporte une forte plus-value environnementale et sociale.

Le fait d'installer des animaux d'élevage de façon permanente, itinérante ou temporaire dans les espaces verts des villes permet en effet de réduire à zéro les déchets de tonte tout en procurant un environnement agréable et reposant pour les usagers et en donnant une dimension sociale aux espaces verts par l'attrait des animaux.

Les vaches de race Highland, très rustiques, sont particulièrement bien adaptées à une telle utilisation, aussi la Ville de Metz s'est rapprochée de la SARL Les Highlands du Warndt, propriétaire d'un troupeau bovin de race Highland, afin de développer un partenariat pour l'entretien de parcelles municipales, tout en valorisant le bétail, et en permettant l'organisation d'animations pédagogiques à destination des écoles de la Ville de Metz.

Le projet de convention en annexe du présent rapport a pour objet de fixer les termes et conditions de ce partenariat.

Cette convention engage des moyens financiers de la Ville à hauteur de 2 340 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de partenariat avec la SARL Les Highlands du Warndt.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Intervention de : Mme Marylin MOLINET.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves

WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérandère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Selima SAADI, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Raphaël PITTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-16 : Désaffectation, déclassement et cession d'une emprise communale située rue de Vallières :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose :

Monsieur Walter SCHMITT souhaite acquérir une emprise foncière d'environ 300 m², appartenant à la Ville de METZ, dont il est actuellement locataire. Celle-ci est située à l'arrière de sa propriété 114 bis, rue de Vallières à METZ.

L'emprise convoitée est située à l'intérieur du périmètre de la parcelle cadastrée section VM n° 36 d'une superficie de 20 186 m² ainsi que de la parcelle VM n° 47 d'une superficie de 547 m² affectée à l'usage direct du public et relevant du domaine public communal, lequel est inaliénable. Il est donc nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public et à son classement dans le domaine privé de la commune préalablement à sa cession. Bien qu'incluse dans les parcelles VM n° 36 et 47, l'emprise concernée est clôturée et aménagée à des fins personnelles dans le cadre de la mise à disposition consentie par la Ville.

Il est donc proposé de déclasser cette emprise d'environ 300 m² et de la céder à Mr SCHMITT moyennant le prix de 2,30 € le m², conformément à l'évaluation du Service France Domaine, soit un montant d'environ 690 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffectation et de **PRONONCER** le déclassement d'une emprise foncière d'environ 300 m² à distraire des parcelles communales cadastrées sous :

BAN DE VALLIERES :

Section VM n° 36 – rue de Vallières – 20186 m²,

Section VM n° 47 – rue de Vallières – 547 m²,

relevant du domaine public de la Ville de Metz.

- **DE CEDER**, en l'état, l'emprise communale précitée d'environ 300 m² à Monsieur Walter SCHMITT, domicilié 114 Bis rue de Vallières 57070 METZ.

- **DE REALISER** cette opération foncière au prix approximatif de 690 € conformément à l'évaluation du service France Domaine, le prix exact, déterminé après arpentage de la parcelle, étant payable au comptant à la signature de l'acte de vente.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais d'arpentage et de laisser à la charge de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Selima SAADI, M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Raphaël PITTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-17 : Avenant à la convention foncière du 7 novembre 2013 concernant la zone d'activités de Coincy :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par convention du 5 juillet 1995 et avenant du 24 mars 2004, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a pris l'engagement, dans le cadre de l'extension de la zone industrielle

Actipôle, d'acquérir des terrains situés sur le territoire de Coincy en vue de leur rétrocession à la Ville de Metz.

Ces convention et avenant étant échus, une nouvelle convention foncière d'une durée de 5 ans a été signée les 9 juillet et 7 novembre 2013, redéfinissant les engagements et obligations réciproques de la Ville de Metz et de l'EPFL pour la cession desdites parcelles destinées à la réalisation d'une zone d'activités.

Ladite convention, d'une durée de 5 ans, arrive à expiration le 30 juin 2018. Il est donc proposé de procéder à la signature d'un avenant portant prorogation de cette convention sur une période de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021, au plus tard, les autres dispositions de la convention du 7 novembre 2013 continuant à obliger les parties dans la mesure où elles ne sont ni modifiées, ni abrogées.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n° 1 ci-joint à la convention foncière Ville de Metz-EPFL du 7 novembre 2013 portant prorogation de la convention sur une période de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régulariser cet avenant et tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 44 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Julien HUSSON, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir

à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 11 : Mme Selima SAADI, M. Philippe CASIN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Raphaël PITTI, Mme Nadia SEGHIR, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

DCM N° 18-04-26-18 : Désignations diverses :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

En date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des représentants de la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM.

Monsieur Pierre GANDAR ayant récemment fait part de sa volonté de quitter le Conseil d'Administration de la SPL SAREMM, il y a lieu de procéder à son remplacement, et d'autoriser, conformément à la délibération du 3 juillet 2014, l'élu(e) nouvellement désigné(e) à percevoir une rémunération, à titre de jetons de présence, dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.

Par ailleurs, la Ville de Metz est sollicitée par les Hôpitaux Privés de Metz pour siéger au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence EHPAD Sainte-Claire, située 6 rue du Pré Chaudron à Metz. Il est proposé de procéder à la désignation d'un(e) titulaire et d'un(e) suppléant(e).

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE DESIGNER :**
Mme / M.....
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM.
- **D'AUTORISER**, conformément à la délibération du 3 juillet 2014, la ou le représentant(e) désigné(e) au sein du Conseil d'Administration de la SPL à percevoir une rémunération, à titre de jetons de présence, dans la limite des montants maximum fixés à 250 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que délégué, et à 600 € pour la participation à une séance du Conseil d'Administration en tant que Président.
- **DE DESIGNER :**
Mme / M....., membre titulaire
Mme / M....., membre suppléante
pour représenter la Ville de Metz au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence EHPAD Sainte-Claire.

M. le Maire propose à l'assemblée que le vote ait lieu au scrutin public.

La proposition est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves WENDLING, Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Selima SAADI, M. Philippe CASIN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

1) Désignation au sein du Conseil d'Administration de la SPL SAREMM :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER M. BERNARD HEULLUY POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL SAREMM.

Interventions de : M. Yves WENDLING, M. Pierre GANDAR, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, M. Emmanuel LEBEAU, M. Yves

WENDLING, Mme Caroline AUDOUY, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Patricia ARNOLD a donné pouvoir à M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON a donné pouvoir à M. Jérémy ALDRIN.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Selima SAADI, M. Philippe CASIN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Aurélie FILIPPETTI, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Martine NICOLAS, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

2) Désignation au sein du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence EHPAD Sainte-Claire :

M. LE MAIRE PROPOSE DE DESIGNER :

- MME CATHERINE MERGEN MOREL EN TANT QUE TITULAIRE,

- MME HANIFA GUERMITI EN TANT QUE SUPPLEANTE,

POUR REPRESENTER LA VILLE DE METZ AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE EHPAD SAINTE-CLAIRE.

Explication de vote demandée par : M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU.

M. le Maire fait une suspension de séance, demandée par M. Emmanuel LEBEAU et M. Jérémy ALDRIN.

Suspension de la séance à 19h09.

Reprise de la séance à 19h13.

Etaient présents : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Caroline AUDOUY.

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, M. Richard LIOGER, Mme Isabelle KAUCIC, M. Jean-Michel TOULOUZE, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Daniel PLANCHETTE, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, Mme Caroline AUDOUY.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procuration : M. Richard LIOGER a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, M. Belkhir BELHADDAD a donné pouvoir à M. Guy CAMBIANICA, M. Thierry JEAN a donné pouvoir à M. Patrice NZIHOU, M. Jacques TRON a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Agnès MIGAUD, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Nadia SEGHIR a donné pouvoir à Mme Selima SAADI.

Absents au moment du vote : 17 : M. Philippe CASIN, Mme Aurélie FILIPPETTI, M. Patrick THIL, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Raphaël PITTI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, M. Julien HUSSON, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

La motion est : Adoptée à l'unanimité.

DCM N° 18-04-26-19 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

2°

Décisions rendues

3°

Clôture de la Régie de Recettes de la fourrière automobile de la Ville de Metz.

Date de la décision : 01/03/2018

N° d'acte : 7.1

4°

Modification de la Régie de Recettes du service des Finances de la Ville de Metz.

Date de la décision : 29/03/2018

N° d'acte : 7.1

5°

Création d'une Régie de recettes du Camping Municipal de la Ville de Metz.

Date de la décision : 29/03/2018

N° d'acte : 7.1

6°

Création de la Régie de Recettes du service Jeunesse et Education populaire de la Ville de Metz.

Date de la décision : 29/03/2018

N° d'acte : 7.1

7°

Sollicitation de financements de l'Etat pour des travaux de sécurisation des accès aux établissements scolaires du premier degré de la Ville de Metz (2^{ème} tranche).

Date de la décision : 26/03/2018

N° d'acte : 7.1

Intervention de : /

POINT N° 20 : Questions orales : Pas de question orale.

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 21 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 18-04-26-21 : Créances irrécouvrables et remises gracieuses.

L'ordre du jour de la séance du 26 avril 2018 étant épuisé, le Président lève la séance à 20h07.

P.V dressé le 2 mai 2018

Le Président de séance,

Dominique GROS

Maire de Metz

Conseiller Départemental de la Moselle